

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3239

présenté par
M. Hetzel

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« publique »

insérer les mots :

« « en étant précédé d'un débat public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que la République garantisse un tel droit, il est nécessaire de le faire précéder par un débat public.